

COMMISSION REGIONALE DE L'ORGANISATION

SAISON 2022 – 2023 PV N°01

REUNION DU 19.octobre.2022

MEMBRES PRESENTS

MESSIEURS

CHAKOUR MOURAD

DEHEMCHI NAAMANE

CHAHTI

GUERRADI

YAHIA TOUFIK

1°) TRAITEMENT DES AFFAIRES

Affaire n° 01 Rencontre IRB.A.ARNAT - USB.ROUACHED(SENIORS)(COUPÉ D'ALGERIE)

DU 18/10/2022

- **Non déroulement de la rencontre**
- **Vu la feuille de match**
- **Vu le rapport de l'arbitre**
- **Attendu : que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe USBR (Seniors) sur le lieu de la rencontre**
- **Attendu : que l'équipe USBR (Seniors) ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre**
- **Attendu : que la rencontre est programmée le 18.10.2022 à C.LAID (INSEREE SUR SITE LRFC)**
- **Attendu : qu'après avoir remis la feuille de match au club IRBAA, l'équipe USBR (\$) s'est présentée sur le lieu de la rencontre à 14H34**
- **Attendu : que le club USBR n'a fourni aucune justification de son absence**
- **Attendu : que l'arbitre de la rencontre a constaté l'absence de l'équipe USBR dans les règles et délai réglementaires**
- **Par ces motifs : et compte tenu de ce qui précède, la D.O.S. décide Match perdu par pénalité à l'équipe USBR (Seniors) et déclare club qualifié pour le prochain tour l'IRB.A.ARNAT**